

EPIGRAPHE

« Si les multinationales s'installent dans les pays d'accueil, c'est parce qu'elles y trouvent les approvisionnements dont elles ont besoin ou les matières qu'elles exploitent déjà dans d'autres parties du monde ».

Professeur NTUAREMBA OFFRE

DEDICACE

*A mes parents **MABALA Gaston** et à ma mère **Nelly MANKAMA** pour leur amour et tous les sacrifices consentis pour ma formation.*

Bienvenue BUWA

REMERCIEMENTS

Au terme de notre formation sanctionnant le fin de notre cycle de graduat à L'Université de Kinshasa (UNIKIN) en sigle, dans la Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques en générale et le Département de Relations Internationales en Particulier, nous voulons exprimer nos sentiments de gratitude à toutes les coprs professorals en générale qui nous ont aidé et soutenu dans cette longue marche.

Dans toutes circonstances, disent les saintes écritures rendons grâce à l'Éternel, tel est mon cas ce jour.

*Nous tenons à remercier très sincèrement le Professeur **NTUAREMBA ONFRE** et le chef de travaux **KAYEMBE Roland**, qui ont acceptés ensemble de diriger ce travail, malgré leurs multiples occupations, remarques constructives, la rigueur scientifique dans ce travail, nous ont permis de l'achèver.*

Nos remerciements s'adressent également à monsieur Yannick Moulombela Shimuna dont les remarques, suggestions et conseil nous ont permis à mener à bien réalisé ce travail.

A mes frères et sœurs, oncles et tantes de la famille: Papy MABALA, Serge MABALA, Heritier MABALA, Gaspard, Amede, Astrid, Florand, Eloime, Heritier NGIAMA (HM), Augustin YEBA, Herve, Reagan et Andy

A vous tous, je dédie ce travail, fruit de nos apport et sacrifices consentis en plus d'un modèle de dynamisme et détermination.

A vous mes amis et connaissance que nous ne pouvons pas cités tous ici faute de place trouvent notre simpathie.

Enfin à tous ce qui ont contribué de loin ou de prêt d'une manière ou d'une autre à l'éboration de ce travail et dont leurs noms ne sont pas cités, trouvent ici nos profonds sentiments de gratitude.

Bienvenue BUWA

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

- AFDL : Alliance des Forces Démocratique de la Liberation
- AMF : Américain minéral Field
- CPI : Cour Pénale Internationale
- CPJI : Cour Permanente de la Justice Internationale
- EIC : Etat Indépendant du Congo
- FAPC : Forces Armées du Peuple Congolais
- FMN : Firmes Multinationales
- FNI : Front National pour l'Intégration
- HRW : Human Right Watch
- IDE : Investissements Directs à l'Etranger
- LDK : Laurent Désiré Kabila
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations-Unies
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PNB : Produit National Brut
- RCD : Rassemblement dit Congolais pour la Démocratie
- RDC : République Démocratique du Congo
- U.S.A : United States of America

INTRODUCTION

1. PRESENTATION SU SUJET

Les firmes Multinationales se trouvent être ces gigantesques entreprises financières qui opèrent surtout dans les pays du tiers-monde et qui en réalité sont considérées comme étant des interlocuteurs valables des grandes puissances dans leur stratégie visant la pérennisation de l'impérialisme capitaliste. Depuis quelques décennies, l'Afrique est considérée comme le théâtre des affrontements entre, d'une part, les forces de l'armée régulière et d'autre part, les fractions rebelles dont la quasi-totalité est soutenue par certaines firmes multinationales, une fois que leurs intérêts se trouvent être menacés. Il suffit de passer en revue la plupart de guerres qui ont prévalu en Afrique pour réaliser qu'un grand nombre des conflits ont comme source les Multinationales.

A l'aube du troisième Millénaire, la République Démocratique du Congo reste donc ce pays disposant des atouts valables pour se situer aux mêmes diapasons que d'autres puissances surtout face aux exigences de la Mondialisation car, elle renferme de réserves très importantes des ressources énergétiques qui sont aujourd'hui utilisées dans l'industrie de pointe. Cela revient à dire que ce sous continent, de par sa configuration géologique, regorge en lui seul plus de 80% des réserves mondiales des minerais qui sont qualifiés à ce jour des « minerais du siècle » (coltan, Nobium,...) pour la simple utilisation dans la technologie moderne tant sur le domaine de l'industrie spatiale, dans l'informatique que dans l'aéronautique et la télécommunication, ...

Aucune société multinationale ne manque la nationalité d'origine, or les Etats d'où elles proviennent sont des grandes puissances qui contrôlent et dominent les tiers mondes à travers ces dernières. Plusieurs auteurs ont abordés le sujet chacun suivant l'aspect qui l'a intéressé : nous épinglons notamment :

Colette BRAECKMAN dans son ouvrage intitulé les nouveaux prédateurs : politique des puissances en Afrique Centrale nous montre comment l'Afrique, précisément la RDC est visitée par les prédateurs suite à sa grande richesse du sous-sol. Les prédateurs ont profité pendant la période de la dictature, c'est par là que la RDC s'ouvre aux réseaux criminels internationaux, groupes armés, entrepreneurs privés, Etats et Entreprises pour semer le désastre.¹

2. PROBLEMATIQUE

La problématique est un ensemble des problèmes à résoudre par les procédés scientifiques² à la lumière de l'image qu'affichent les firmes multinationales au sujet de leur implantation dans les pays d'accueil. Bon nombre d'Etats du tiers-monde, en général et des Etats africains en particulier, conscients de cette situation créée par les multinationales, tentent ainsi de voir dans quelle mesure ils pourraient se soustraire des actes posés par les multinationales. Et comment leurs activités pourraient être avantageuses au désavantageuses pour leurs Etats.³

Il suffit de noter que la plupart de guerres qui ont prévalu en Afrique pour réaliser de guerre qu'un grand nombre des conflits ont comme source les multinationales. Le Congo Brazza pour ne citer que ce cas avait fait l'objet d'une guerre civile en 1997 entre d'un côté les troupes loyalistes de l'ex-feu président Pascal LISSOUBA qui a été d'ailleurs élu démocratiquement et dont les affinités se rangeaient derrière les firmes Américaines du moins en ce qui concerne l'exploitation du brut pétrolier congolais et d'un autre côté les forces irrégulières de l'actuel président SASSOU qui avait pu bénéficier de l'appui logistique de la France. Pour les autorités de l'hexagone, le gouvernement de LISSOUBA avait failli à l'une des missions qui lui a été

¹ Breackman, C, les nouveaux prédateurs : *politique des puissances en Afrique centrale*, Adn, paris, 2009, P.223.

² SHOMBA, K, *Méthode de la recherche scientifique*, Kinshasa, éd. MES. 2003, P.32.

³ NTUAREMBA ONFRE, *Les sociétés multinationales et mouvement international des capitaux*, notes de cours, Inédite. 2009-2010.

assigné par l'ancienne métropole celle ayant trait à la préservation des intérêts stratégiques de la France.

Cette illustration du Congo Brazza prouve à suffisance que cette nappe pétrolière qui s'étend le long de la ville de pointe noire qui était au centre de cette confrontation de deux firmes multinationales Internationales, en l'occurrence ELF aquitaine pour les français ainsi que TOTAL pour les américains. Ceci est perçu à notre entendement comme étant les faits saillants qui ont démontré à suffisance cette implication des firmes multinationales dans la recrudescence des conflits armés en Afrique.

Toujours en ce qui concerne cette implication des firmes multinationales, il est indispensable d'essayer de circonscrire notre problématique dans le cadre du conflit armé qui avait élu du domicile en République Démocratique du Congo au lendemain du 02 Août 1998, dont les ravages causés ont été motivés par les ambitions manifestes des grandes puissances.

Aussi, retenons que le conflit armé à l'Est de la RDC n'était qu'une guerre par procuration aux petits pays voisins de l'Est qui, avec l'appui de certaines puissances et ce par le biais des grandes firmes multinationales ont eu à mettre sur pied tout un arsenal militaire impressionnant pour prêter mains fortes aux différentes fractions rebelles dirigés par les pays voisins à savoir le Rwanda, l'Ouganda ainsi que le Burundi.⁴

Pour enrichir notre problématique, il sied de noter ici qu'étant donné que la RDC est toujours été considérée comme un scandale géologique, dès lors qu'un bon nombre des firmes multinationales se sont rendues en évidence que la Balkanisation de ce pays serait une meilleure façon de pouvoir atteindre leurs objectifs.

⁴ SABAKINV, K., *Démocratie et paix en RDC*, PUK, 1999, P.207.

De ce qui précède notre problématique s'articule sur les questions ci-après :

- Pourquoi les sociétés multinationales s'impliquent –elles dans les conflits armés à l'Est de la RDC ?
- Comment la RDC peut-elle faire face à cette situation ?

Telles sont les interrogations formant l'essence de notre problème auxquelles nous tentons d'apporter les éléments de réponses tout au long de ce travail.

3. HYPOTHESES DE TRAVAIL

Par définition, l'hypothèse est une série des réponses supposées ou provisoires mais vraisemblables au regard des questions soulevées dans la problématique. Toute hypothèse peut, selon le cas être confirmée ou infirmée à l'issue des traitements des données.⁵

Nous pouvons d'abord et déjà affirmer que les sociétés multinationales exploitent anarchiquement les ressources naturelles congolaises car elles profitent de la faiblesse de l'Etat congolais face aux multiples groupes armés qui vivent le jour. Il y a de fois les multinationales opérant à l'Est du Congo et qui financent les groupes rebelles afin de semer le climat de tension pour leur permettre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ces sociétés sont aussi soutenues par quelques hommes influents du pouvoir en place qui ont aussi leurs quotas dans les dites sociétés favorisant leurs intérêts égoïstes.

Pour ce faire, l'Etat est obligé d'asseoir son autorité sur toute l'étendue nationale en possédant une armée forte, des lois et dispositions légales en matière d'exploitation des ressources naturelles et que ces lois rencontrent l'adhésion des instances représentatives du pays à savoir

⁵ KUYUNSA et SHOMBA, *Initiation aux méthodes des recherches en Science Sociales*, PUZ, Kin, 1995, P.52.

l'Assemblée Nationale et le Sénat. C'est après que nous verrons la situation s'arranger surtout à l'Est de la RDC où se localise pas mal les multinationales.

L'implication des sociétés multinationales dans les conflits armés à l'Est de la RDC n'est rien d'autre que la résultante stratégique que ces firmes tentent d'ériger là où elles sont implantées car ces géants financiers sont toujours en quête de plus values surtout celles travaillent en s'appuyant sur le principe des vases communications comme quoi elles doivent renforcer les caisses de leurs maisons mères avec les recettes générées au niveau de leurs succursales disséminées à travers le monde et ne font que déstabiliser les régimes politiques hostiles à leurs démarches.

4. CHOIX ET INTERET DU SUJET

Le choix de notre thématique se justifie par le nécessaire en vue de savoir comment peut-on faire pour lutter face aux différents conflits semés a l'Est de la RDC par le biais des primes multinationales.

Ainsi, ce travail dont nous entreprenons l'étude, revêt un intérêt à situer à divers ordres de considérations notamment sur le plan pédagogique, scientifique ainsi que social.

- **Sur le plan pédagogique**, cette étude permettra de mettre à la disposition des autres chercheurs désirant se pencher sur cette thématique en vue de l'approfondir.
- **Sur le plan scientifique**, la présente étude nous permet d'analyser les différents enjeux de ces conflits et de comprendre, les prévenir puis savoir les conditions qui peuvent assurer une paix durable à l'Est de la RDC.

Donc, dans le cadre de notre travail, nous allons démontrer l'opposition des multinationales dans cette crise qui caractérise le pays et éventuellement nous essayerons d'analyser les tenants et les aboutissants et suggérer de piste de solution pour une paix durable.

5. METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE

5.1. Méthodes

« Le mot méthode vient du grec Mertha-hodos, qui signifie l'ensemble des règles et des principes qui conduise à la connaissance objective. Elle aide à atteindre un objectif précis et bien déterminer. »⁶

Dans notre étude, nous avons utilisé deux méthodes à savoir : la méthode dialectique, « celle-ci se fonde sur l'unité et la lutte de contraintes. Elle préconise qu'au sein de tout phénomène il existe des forces en oppositions, en conflits. Ce sont des contraintes. »⁷

Elle nous permet de comprendre pourquoi les sociétés multinationales sont elles derrières les différents conflits à l'Est de la RDC et de desceller les contradictions majeures qui ont prévalu dans ce comportement des acteurs politiques.

Le second est la méthode historique, celle-ci est d'un grand apport dans la mesure où elle nous permet de recourir aux climats du passé pour parvenir à une explication causale des faits en cherchant leur genèse et en suivant leur évolution à travers les différentes époques.

5.2. Techniques

C'est un instrument, un outil, un moyen qui consiste à livrer tous les renseignements d'un travail scientifique de manière systématique et cohérente.⁸

Dans notre étude, nous avons essentiellement fait recours à la technique documentaire étant donné qu'elle est très pratiquée et permet de collectionner les ouvrages, les revues, les notes du cours, les bulletins

⁶ NGOMA L.M et MASIALA M.S, *Rédaction et présentation d'un travail scientifique*, éd, Enfant et paix, UPG, P.27.

⁷ KUYUNSA et SHOMBA K, *Initiation aux méthodes des recherches en Science Sociale*, PUZ, Kin 1995.

⁸ SHOMBA, K., *op.cit.* p.87.

d'informations, ... signalons toutefois que, nous avons surtout fait recours aux documents publics sur internet compte tenu de la complexité de notre thème.

6. DELIMITATION DU SUJET

Restreindre son champ d'investigation ne devait pas être interprété comme une attitude de faiblesse ou de fuite de responsabilité, mais bien au contraire de la démarche scientifique⁹. Ainsi, notre travail sera limité dans le temps et dans l'espace.

Dans le cadre spatial, notre travail sera consacré sur la République Démocratique du Congo. Pour ne pas être imprécis, l'Est de la RDC qui constitue notre champ d'investigation.

Quant au cadre temporel, notre étude partira des années 2003 à 2011. L'année 2003 marque le processus ou l'installation du gouvernement 1+4 issue du conflit engendré par les multinationales. Par contre, l'année 2011 marque l'évolution qui s'est suivi par rapport aux conflits qui ont caractérisé l'Est de la RDC.

Alors, si la délimitation est ainsi longue, la subdivision du travail s'impose.

7. SOMMAIRE

Outre l'introduction et la conclusion, ce travail est subdivisé en trois chapitres.

- Le premier chapitre porte sur les considérations générales ;
- Le deuxième chapitre, quant à lui, est basé sur la présentation de la République Démocratique du Congo ;
- Et, enfin le troisième et le dernier chapitre, s'articule autour de l'implication des sociétés multinationales dans l'exploitation anarchique des ressources naturelles en RDC.

⁹ SHOMBA, K., *op.cit.* p.87

CHAP I : CONSIDERATIONS GENERALES

Dans ce chapitre, notre exposé est axé sur deux volets, dont le premier consistera à définir quelques concepts essentiels pour nous permettre de lever l'équivoque et d'avoir un même point de vue pour la bonne compréhension de différents concepts et le second point quant à lui, présentera la genèse du conflit armé à l'Est de la République Démocratique du Congo.

SECTION I. NOTION SUR LES FIRMES MULTINATIONALES

§.1. Définition

Selon le dictionnaire Petit Larousse illustré, le terme « firme veut dire entreprise ou une société industrielle ou commerciale » et multinationales désigne « une société ou entreprise dont les activités et capitaux se repartissent dans plusieurs pays »¹⁰

Une société multinationale est une entreprise qui contrôle les avoirs (usines, bureaux de vente et autres) dans plusieurs pays. Les sociétés multinationales sont en grande partie responsables des (Envergures) investissements étrangers. Une société multinationale type est une entreprise de grosse envergure le plus souvent oligopole, dont le chiffre d'affaires atteint des centaines de millions de dollars et qui compte des filiales dans plusieurs pays ».¹¹

BYE M. définit la firme multinationale comme « un ensemble organisé de moyens soumis à un centre de décision unique capable d'autonomie à l'égard du marché et dont les établissements productifs sont activés sur plusieurs territoires nationaux. »¹² Les éléments qui les caractérisent selon le professeur LABANA, sont :

¹⁰ NTUAREMBA O., *Economie de développement*, G3 R.I. FSSAP, UNIKIN, 2012, P.4

¹¹ Idem, P.5

¹² Ibidem, P.6

- Un statut national puisque toute société commerciale ou financière possède une nationalité ;
- Une implantation, de filiale à l'étranger ;
- Un Etat-major International qui contrôle et dirige à partir d'un centre de décision unique.

Au regard de tous ce qui précèdent, nous pouvons ressortir que les firmes multinationales sont l'ensemble des sociétés ou entreprises industrielles ou commerciales qui ont beaucoup de chiffres d'affaires élevés, dont les activités et capitaux sont repartis dans plusieurs Etats. En un mot, ce sont des sociétés ou entreprises qui englobent plusieurs nations. Une firme multinationale est une entreprise qui détient des établissements ou qui contrôle des entreprises filiales dans un ou plusieurs pays distincts de celui de son siège social (maison mère).

On qualifie de groupe d'entreprises, l'ensemble constitué par une entreprise et les filiales ou participations détenues. On appelle société mère ou maison mère, la société qui détient une ou plusieurs filiales (c'est-à-dire qui contrôle au moins 50% du capital des autres sociétés considérées, de ce fait, comme ses filiales).

La multinationalisation des entreprises est une facette de leur internationalisation, c'est-à-dire de l'élargissement de leur champ d'activité au-delà du territoire national. Elle s'effectue d'abord par des investissements directs à l'étranger (IDE), qui consistent en la création ou l'achat de société à l'étranger qui deviennent des filiales de la firme ainsi multi-nationalisée, dès lors que leur capital est détenu majoritairement par la firme multinationale leur capital est détenu majoritairement par la firme multinationale (FMN).

§.2. Historique

Il sera question à ce niveau, de nous lancer dans une démarche qui vise à rechercher les étapes ou les événements qui ont marqués la genèse ou l'évolution des multinationales. La firme ou l'entreprise multinationale n'est

pas l'unique, ni la première forme d'organisation économique privée qui ait existé depuis le début du temps ou encore depuis le commencement de l'étude économique.

« De tout le temps, 2500 ans avant J-C, les phéniciens par exemple ou les vénitiens du X^{ème} siècle à la renaissance, ont effectué du négoce sur le plan international. Les premières multinationales modernes sont européennes datent, pour la première, du début du XIX^{ème} siècle : les aciéries aujourd'hui belges, SA Cockerill implantées en Prusse en 1815 et pour les autres à la fin du dernier siècle Bayer (Allemande, 1863), Nestlé (suisse, 1967), Solvay (belge, 1881), Michelin (Française, 1893), ... A la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, les industries ont eu de différentes à exporter pour de raison de coût de transport et des droits de douanes élevés.¹³

C'est ainsi qu'ils décidaient alors d'investir ou d'installer des succursales à l'étranger (comme par exemple bayer s'est investie en Russie impériale, l'air liquide, au début du XX^{ème} siècle, à installé des succursales en Amérique Latine. Dans le cas de l'air liquide, c'est parce que les gaz se véhiculait dans des bouteilles si lourdes et encombrantes que le cout du transport rendait le prix final prohibitif.

De même au niveau du secteur primaire, les européens devaient trouver des sources de matières premières qui n'existaient pas dans leurs pays telles que le cuivre, le zinc, le nickel en suite le pétrole, et la bauxite.

Ils devaient investir donc dans les pays étrangers qui en possèdent pour construire les installations nécessaires à l'extraction de ces matières première.

Le premier vent, celui que le professeur NTUAREMBA O appel par première vague¹⁴ eut des ailes coupées car d'abord après la révolution de 1917, les russes ont nationalisé toutes ces entreprises. En suite, les deux guerres mondiales successives ont mis les maisons mères dans l'embarras,

¹³ Michel GHERTMAN, *les multinationales*, Que sais-je ? éd.PUF, 1985, P.9

¹⁴ Idem, p.16

lesquelles maisons ayant déjà du mal à suivre leur propre pays, ne pouvaient pas prendre leur essor vers l'étranger.

Le deuxième vent va des années 1945 jusqu'à la fin des années 1960. C'est la période dont le professeur NTUAREMBA dit qu'elle est essentiellement américaine. C'est la reconstruction de l'Europe et l'avènement de la société de temps de guerres entre puissances européennes qui bénéficiaient d'un taux de croissance considérable. Pour maintenir leur part de marché en Europe, les U.S.A se sont vus dans l'obligation de créer des usines sur place. Ce phénomène a été accéléré, dès le début des années 1960, c'est pour cette raison que nous comprenons pourquoi le site enib.fr considère l'année 1960 comme année d'apparition effective des multinationales lorsqu'il dit que « l'apparition effective des entreprises multinationales sur la scène économique mondiale remonte dans les années 1960 »¹⁵

Le troisième vent démarre au début des années 1970 et correspond à une diversification des pays d'origine des sociétés multinationales.

Au besoin d'atteindre ses objectifs : profit, croissance et survie, les entreprises recherchent, dans un territoire, certains, facteurs dont :

- *L'existence des matières premières*

Professeur NTUAREMBA O., dit que « si les multinationales s'installent dans les pays d'accueil, c'est parce qu'elles y trouvent les approvisionnements dont elles ont besoin ou les matières qu'elles exploitent déjà dans d'autres parties du monde.¹⁶

Il se peut que dans leur nouveau lieu d'implantation, les ressources naturelles recherchées sont abondantes et facilement exploitable. Elles visent souvent à conserver leurs réserves ou à les accroître, à condition que l'état du marché et les coûts d'exploitation se justifient.

¹⁵ <http://www.enib.fr> du 18 août 2012

¹⁶ NTUAREMBA O, op.cit. p .20

- ***Des coûts de production avantageux***

Un second facteur de la localisation est constitué par l'existence d'un différentiel de coûts de production. Les causes très variées peuvent être liées à des conditions d'approvisionnement avantageuses, mais les facteurs les plus souvent avancés se situent au niveau des salaires, généralement plus bas que dans les pays développés et des avantages accordés par les gouvernements.

Mais les firmes qui se multi-nationalisent maximisent leur profit en répartissant leurs activités au niveau international en fonction des différences socio-économiques des pays dans lesquels elles s'implantent. On assiste donc à la constitution de réseaux transnationaux intégrés au sein d'une firme unique et dont la gestion est facilitée par les progrès des technologies de l'information permettant l'interconnexion de tous les sites de production et la gestion en temps réel des opérations.

Après ce survol des objectifs des multinationales ainsi que les facteurs qui influencent leur présence dans un pays d'accueil, passons alors à leur typologie.

« Les sociétés multinationales sont principalement japonaises et européennes, mais proviennent aussi des pays en voie de développement comme le Brésil, le Mexique, l'Inde, l'Hong-Kong, Singapour et la Corée du Sud, ainsi que des pays de l'Est. On peut affirmer que le phénomène des multinationales se mondialise.¹⁷

§.3. Objectifs et typologie

3.1. Objectifs

Toute organisation dans sa création a toujours des objectifs à atteindre, les multinationales étant aussi des organisations, ne peuvent pas en

¹⁷ NTUAREMBA O, Op.cit, p.17.

manquer des objectifs à poursuivre entre autre le profit, la croissance et la survie.

3.1.1. Le profit

Toute organisation a besoin d'être rentable, dans le cas contraire, elle a plus des difficultés que ses concurrentes pour trouver des actionnaires, des banques qui puissent lui prêter de l'argent pour investir en recherche et création des usines nouvelles, payer suffisamment les fournisseurs et les employés pour obtenir une contribution d'un haut niveau.

3.1.2. La croissance

Une entreprise a besoin de profit. Ceci, elle en a toujours besoin encore et encore, c'est pour cette raison qu'elle aura aussi besoin d'élargir sa capacité de production, ce qui s'explique en la recherche de la croissance.

3.1.3. La survie

Le premier objectif « recherche de profit » donne à l'entreprise le besoin de survivre. L'entreprise est un organisme vivant, elle doit rémunérer les banques qui lui prêtent de l'argent et l'Etat auquel elle paie des impôts, elle doit aussi faire vivre les employés, des ouvriers et alimenter des clients en produits et services qu'ils ont besoin. En un mot, elle doit assurer sa survie. « Elle n'a pas le but de faire gagner de l'argent à l'entrepreneur et ses actionnaires »¹⁸.

3.2. Typologie

La typologie des multinationales peut être de plusieurs types et opérant dans plusieurs domaines. Ceux-ci peuvent être : d'extraction, d'agropastoral et industriel, de service ainsi que d'institution financière.

¹⁸ NTUAREMBA O, Op.cit, p.17

3.2.1. Extraction

Ce genre des firmes exploitent la rente minière ou pétrolière. Elles visent aussi le monopole et la protection du marché. « Leur stratégie particulière est celle de provoquer des conflits entre Etat producteur et Etat consommateur »¹⁹.

L'objectif poursuivi par cette catégorie des entreprises concerne l'appropriation de rente ; l'exemple le plus typique est celui des pays de l'OPEP et de CIPEC.

3.2.2. Agropastoral et industrie

Ces firmes se spécialisent surtout dans la vente de technologie : vente d'équipements industriels. (Biens de production, bien de consommation).

3.2.3. Service

Cette catégorie des entreprises a des stratégies particulières qui consistent à maintenir leur situation à travers le monopole. Ces entreprises offrent des services dans des différents domaines ci-après :

- Le transport ;
- Le tourisme ;
- L'assurance ;
- Electronique ;
- La Télécommunication.

3.2.4. Institution financière

Celles-ci se spécialisent uniquement dans la rente de devises (les Banques). Plusieurs de ces entreprises s'engagent dans les nombreuses activités et ainsi, elles peuvent se trouver dans plusieurs de ces catégories suscitées.

¹⁹ NTUAREMBA O., Les sociétés multinationales, ..., op.cit, P.20.

§.4. Fonctionnement

Quant à ce qui concerne le fonctionnement des firmes multinationales, nous retiendrons tout simplement que ces géants financiers opèrent sur base d'un principal qui dit : des « vases communicants » ce qui veut dire en d'autres termes que les recettes générées par les filiales sont immédiatement déversées au niveau des maisons mères qui se trouvent être les portes étendards et qui par conséquent ces mannes financières devront être utilisées par la conquête d'autres débouchés extérieurs.

La quasi-totalité des firmes multinationales trouvent leurs fondements dans ce que le professeur qualifie « d'endogenisation du capitale » tout simplement parce que c'est la situation du marché intérieur qui débouche vers l'internationalisation du capital car, c'est donc ce surplus qui sera appelé à être utilisé au-delà des frontières nationales.

§.5. Les conflits armés

5.1. Nation

Le terme « conflit » signifie l'absence d'accord et d'harmonie entre deux personnes, deux unités, deux ou plusieurs entités sociales. Il s'agit d'une insatisfaction ressentie face à une situation sociale vécue.

Selon Larousse, le conflit est défini comme « une lutte, un choc, un combat ou antagonisme, une discorde, une opposition, un tiraillement et une rupture entre deux ou plusieurs êtres ou groupes humains cherchant activement à se contrecarrer les objectifs et à s'empêcher la satisfaction des intérêts jusqu'au point de mal ou détruire ». ²⁰

Pour Baudouin MUKUMBI SEFU, le conflit est une « situation progressive dans laquelle deux ou plusieurs êtres ou groupes humains

²⁰ Larousse du XX^{ème} siècle, Tome III, éd. Larousse, Paris, 1986, P.775.

cherchant activement à se contrecarrer les objectifs et à s'empêcher la satisfaction des intérêts jusqu'au point de faire mal ou détruire l'autre ». ²¹

Selon Julien FREUND, le conflit est « un affrontement ou heurt international entre deux être ou groupes de même espèce qui manifestent les uns à l'égard des autres, une intention hostile, en général, à propos d'un droit et qui pour résistance de l'autre et éventuellement par le recours à la violence, laquelle peut le cas échéant tendre à l'anéantissement physique de l'autre ». ²²

Pour le professeur DIUR KATOND, la notion de conflit revêt deux conceptions : objective et subjective. ²³

- Dans la conception objective, le conflit est défini comme une situation de concurrence ou de compétition des intérêts perçue par chaque partie comme incompatible avec celle qui veut avoir l'auteur.
- Dans la conception subjective, il s'agit d'une situation objectivement compatible au départ mais d'intérêts complémentaires que l'une des parties perçoit (volontairement ou par ignorance) en terme de situation incompatible ou de « zéro-sum-game ».

5.2. Typologie

En droit, on appelle conflit, une « lutte qui s'élève entre deux tribunaux qui tous deux, revendiquent ou repoussent la même affaire. Le conflit est dit positif que dans le premier cas et négatif que dans le second. Quant à leur origine, les conflits sont de deux sortes : le conflit de juridiction et le conflit d'attribution.

²¹ MUKUMBI SEFU B, *Le recours à la force comme une approche privilégié de règlement des conflits armés en Afrique*, in revue de pédagogie appliquée, vol XV n°23, IPN, Kin, 1999, p.54.

²² FREUND J, *Sociologie de conflit*, éd. PUK, Paris 1993, P.63.

²³ LIKOKU B., *Cours de droit international privé*, G3 R.I, FSSAP, UNIKIN, 2005, inédit

5.2.1. Le conflit de juridiction

Il y a conflit de juridiction lorsque la lutte s'élève entre deux tribunaux appartenant l'un et l'autre à l'ordre judiciaire ou à l'ordre administratif.

5.2.2. Le conflit d'attribution

Il y a conflit d'attribution lorsque la lutte s'établit entre un tribunal de l'ordre administratif. Les conflits d'attributions sont jugés par le tribunal des conflits que la constitution de 1848 avait décidé de créer.

En effet, la terminologie « conflit » met en concurrence plusieurs termes : différend, litige, tension, crise, antagonisme, confrontation, combat, lutte, ... mais nous retenons seulement les termes différend et tension.

1. Différend

Le mot « différend » généralement utilisé par les juristes et fait l'objet d'une définition précise en droit positif. Ainsi, selon la cour permanente de la justice internationale (CPJI), le différend désigne « un désaccord » sur un point de droit ou de fait, une contradiction, une opposition de thèses juridiques ou d'intérêts, survenue dans les relations entre deux ou plusieurs personnes ou Etats.²⁴

2. Tension

Ce mot est souvent employé par les politologues pour qualifier l'antagonisme d'intérêts entre Etats ; c'est une épreuve qui provoque des situations fondamentalement critiques pour les sociétés concernées. Elle peut se limiter à la menace politique ou diplomatique ou évoluer jusqu'au recours à la force.²⁵

²⁴ LIKOKU B, *op. cit.* p.45

²⁵ DIUR K., *Cours des théories des relations internationales II*, G3 R.I, UNIKIN, Kinshasa, 1998-1999, inédit.

Dans cette étude, le terme conflit doit être compris dans une conception plus large désignant à la fois le différend, la situation, la crise, etc. et considéré comme une situation de rupture d'harmonie dans ces rapports entre les personnes ou les Etats, laquelle le traduit une divergence de position, un antagonisme structurel d'intérêts appliquée dans les espaces sensibles ou vitaux.

Ce qui conditionne la volonté des Etats à recourir à l'emploi de la force à la négociation ou au règlement juridique pour un dévouement provisoire ou définitif.²⁶

Braillard, Ph affirme que le processus conflictuel occupe une place non négligeable dans toutes les relations sociales. Cette phase est d'une particulière importance lorsqu'on a des relations sociales se situant dans un milieu à faible intégration et dont les acteurs, vu l'absence d'autorité centrale, recourent fréquemment à la force pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés ou défendre ce qu'ils estiment être leurs intérêts. Les relations internationales sont faites ou de la coopération ou de la compétition, ou encore de la concurrence.²⁷

Il y a trois causes de conflits qui peuvent se situer au niveau de l'individu, au niveau de la nature des Etats et au niveau du système international.

- ***Au niveau de l'individu***

A ce niveau, c'est l'homme qui est à la base de certains conflits, celui-ci étant souvent agressif, frustré, passionné ou quelqu'un qui perçoit mal les circonstances, les problèmes. Aussi, entreprend-il des actions violentes.

C'est la nature qui engendre les conflits. Alors, si nous voulons éviter des conflits dans cette hypothèse, il faut une opération pour calmer les hommes politiques devant la crise internationale.

²⁶ DEVISSCHER CH, *Respects récents du droit procédural de la CIJ*, Paris-pedome, 1996, P.31.

²⁷ BRAILLARD, Ph. *Les relations internationales*, 5^{ème} éd, Paris, presse universitaires de France, 1997, P.105.

- ***Au niveau des Etats***

La nature des Etats est cause de conflits. Plus un système est fermé, plus grand est le danger de guerre. Cette hypothèse a été mise en cause par les études faites au XIX siècle.

La violence peut provenir aussi bien des Etats capitalistes que des Etats socialistes et même du Tiers-Monde.

Lieber, R. dit : « le degré de contradiction de ces études qui posent ce postulat est moins que le fait de noter que les explications basées sur notre second niveau d'analyse ne sont pas suffisantes pour prévoir les causes des conflits internationaux.

- ***Au niveau du système international***

Quand un système de bipolarité rigide existe, il y a grande probabilité de conflit et surtout si on y ajoute le manque d'autorité, la guerre froide est une des conséquences du système bipolaire rigide et implique certaines compréhensions de la réalité internationale.

Section II : NOTION SUR LES CONFLITS

Dans cette section, notre attention se focalisera sur les péripéties ayant aboutis au déclenchement de cette guerre qui a mis au prise la RDC ainsi que les forces d'occupations venues du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda. D'où nous aurons deux paragraphes dont l'un abordera les enjeux immédiats et l'autre les enjeux médiats.

§.1. Les enjeux immédiats

Tout est partie du communiqué diffusé le 27 juillet 1998 selon lequel chef congolais, le feu Laurent Désiré KABILA qui avait prêté mains fortes aux troupes de l'AFDL lors de la guerre dite de « libération » ayant comme mission principale le renversement du régime de MOBUTU.

Cette décision aura donc comme répercussion le regroupement de la minorité Tutsi congolais et Rwandais qui ont estimé que l'action posé par l'ex-chef de l'Etat était une haute trahison, surtout dans le chef des Rwandais et ougandais qui ne pouvaient pas comprendre d'un seul monde ce volte – face du numéro un congolais : car, disons – le les autorités de Kigali ainsi que celles de Kampala, précurseurs de cette agression, la RDC était redevable vis-à-vis de leurs régimes respectifs dans la mesure où il y a eu la signature d'un accord conclu peu après la création de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo en sigle AFDL, accord dit de Lemera et dont les tenants et les aboutissants tournés vers une éventuelle cession de la vallée de Masisi au Rwanda en vue de la matérialisation du projet visant à créer un « Tutsiland sous le label de l'empire Hima Tutsi ».²⁸

Toutefois, ce que l'on peut soutenir avec une certaine assurance est que du fait de l'enveniment de la compétition pour le pouvoir et ses ressources au niveau du régime qu'entre celui-ci est ses alliés du fait aussi de la non résolution des problèmes de sécurité éprouvés par les voisins.

Rwanda et de l'Ouganda²⁹ en même temps que des ambitions géopolitiques et des appétits économiques de ceux-ci, l'idée d'un coup d'Etat contre Kabila était, depuis un certain temps déjà dans l'esprit des dirigeants de Kigali ainsi que de Kampala. Il sied de préciser ici que le nombre de ces Tutsi occupants des postes importants (parmi lesquels Bizima Kahara et Déogracias Bugera) avaient anticipé les événements en quittant le pays avec leurs familles et cela avant la décision du 27 juillet.

C'est donc dans ce registre que ces alliés d'hier vont se regrouper au sein d'un Rassemblement dit Congolais pour la Démocratie (RCD) qui se veut en mouvement militaire dont un des objectifs clé serait l'instauration d'un régime démocratique ainsi que le renversement du pouvoir établi à Kinshasa.

²⁸ Colette BRAECKAM, *l'enjeu congolais. L'Afrique centrale après MOBUTU*. Fayard, 1993. P.347.

²⁹ F. REYNT JSEN, *la deuxième guerre du Congo. Plus qu'une réédition*, l'Afrique des grands lacs, Annuaire, 1998 – 1999, Anvers – Paris, P.272.

Pour ce faire, ce mouvement militaire va donc bénéficier de l'appui logistique des troupes rwandais comme ce fut le cas lors de la guerre dite de libération.

Cette nouvelle guerre présente donc un tableau synoptique très sombre dans la mesure où nous avons assisté tous à une implication avérée de grandes puissances par le biais des firmes multinationales qui ont pris une partie active dans la partie Est où les combats faisaient rages.

§.2. Les enjeux médiats

Il est vrai que l'appétit pour les richesses du pays, le désir d'y accéder à bas prix fut-il la principale motivation de la deuxième guerre. Les congolais sont inanimés à ce sujet, et les trois rapports publiés par les Nations-Unies, consacrés au pillage des ressources naturelles, les ont confortés dans cette idée.

La disgrâce de Kabila repose cependant sur une raison plus profonde, qui explique pourquoi, au-delà du souci de leur sécurité et du goût du sucre, les pays de la région vont donc jusqu'à exiger un droit de regard sur le régime à mettre en place à Kinshasa.

Pour clore ce paragraphe, il sied de noter que malgré la décision de Kinshasa de mettre fin aux prestations des éléments Rwandais venus prêter mains fortes à la soldates que de LDK sous le label de l'AFDL, les vraies motivations réelles ayant été à la base de cette occupation étrangère s'avèrent bel et bien être d'ordre purement économiques et stratégiques car, les véritables acteurs ont été par la force de chose ainsi que l'évolution des faits fortement déshabillés bien qu'ils croyaient évolués dans l'anonymat et poussant au devant de la scène ces autorités de Kigali et de Kampala.

C'est donc en réponse cette nouvelle idéologie que ne cessent de répandre LDK que les grands décideurs de ce monde ont pu mettre en

exergue tout une panoplie des stratégies devant matérialisées la balkanisation de la RDC pour mieux accéder aux dites ressources.

CHAPITRE II : LES RESSOURCES NATURELLES DE LA RDC

OBJET DE TOUTE CONVOITISE

Section I. Brève présentation de la République Démocratique du Congo

§.1. Aperçu historique

La RD Congo était d'abord occupée par les pygmées avant la grande migration des populations Bantoues. Ce pays a connu plusieurs royaumes avant la colonisation. Ceux-ci avaient les mêmes caractéristiques en ce qui concerne la succession au trône qui se faisait par descendance du lignage matrilineaire après que les candidats avaient subi une multitude d'épreuves.

De tous ces royaumes, le plus ancien fut le royaume Kongo situé au Zaïre (l'ex) Congo et en Angola actuel. Il couvrait également le Congo Brazzaville et une partie du Gabon. Pour ce qui est du royaume Kuba, l'histoire ancienne constituée dans le Kasai occidentale et le Lulua. Ses origines remontaient au V^e siècle et son essor au XVII^e siècle sous le règne de Shamba Bolongongo. Et le royaume Luba naquit au Katanga sous l'impulsion de Kongolo venu de l'Est vers le XV^e siècle.

L'histoire du royaume se caractérisa par d'intenses querelles de pouvoir et de lutte fratricide qui ne lui permirent pas de trouver la stabilité.³⁰

Le royaume Lunda tire son origine des chefferies Bungu du sud Ouest du Shaba au XVI^e siècle. Son souverain portait le titre dynastique de MWANT YAV. Ses territoires s'étendirent progressivement jusqu'au Kasai et le Zambèze, puis encore à l'Est et du Sud.

³⁰ BREACK MAN, *Enjeux congolais. L'Afrique Centrale après Mobutu*, librairie Athène, Fayard, Bruxelles, 1999, P.121

Le XX^e siècle fut caractérisé par l'émergence des nouveaux petits royaumes qui vivent le jour sous l'impulsion des princes marchands. Signalons le cas de M'sisi l'originaire du Tanganyika qui s'enrichit dans le commerce de l'ivoire et celui de Tipo-tipo qui s'illustra particulièrement dans la traite des noirs. Il venait du Zanzibar.

En effet, le Congo connaissait d'abord l'occupation portugaise avant l'arrivée et la pénétration Belge sur son territoire. A la conférence de Berlin en 1885, il eut part de l'Afrique et sur investigation personnelle du roi Léopold II qui avait des visions mercantilistes, l'Etat indépendant du Congo (EIC) vu le jour. Ce roi obtint des puissances européennes le contrôle du territoire congolais et devint ainsi propriétaire d'un lopin de terre aux dimensions énormes et regorgeant des richesses immenses.

L'occupation de ce territoire fut caractérisée par des répressions cruelles et surtout par des (missionnaires des terres) massacres à grandes échelles des autochtones qui refusaient l'exécution des prestations qui était des travaux forcés. Les richesses de la colonie furent exploitées et exportées vers la métropole.

- En 1906, l'EIC signa avec le saint siège à Rome, une convention qui accorda aux missionnaires des terres (des concessions) qui leur permirent de vivre et souvent de s'enrichir.
- En 1908, Léopold II se vit obliger de céder l'EIC à la Belgique et ce dernier devint le Congo-belge. C'est la véritable colonisation du Congo par le royaume de Belgique.
- Celle-ci s'attela à réorganiser la colonie et modifia sa gestion qui perdit progressivement les principales caractéristiques du système Léopoldien.
- Le 30 juin 1960, proclamation de l'indépendance avec Kasa-vubu Joseph comme président de la République, Patrice Emery Lumumba comme premier Ministre.
- En 1965, coup d'Etat militaire qui amena le général Mobutu au pouvoir. Celui-ci restaura l'ordre par la force en s'appuyant sur le MPR (Mouvement

Populaire pour la Révolution), qui deviendra par la suite parti-unique, puis parti-Etat.³¹

- 1971 ; le Congo devient le Zaïre.
- En 1972, la politique de l'authenticité (Zaïrianisation) prônée par Mobutu. Tous les citoyens zaïrois sont tenus d'abandonner leurs noms et prénoms à tendance étrangère en faveur des patronymes africains.
- En 1990, Mobutu s'ouvre vers la démocratisation. Il annonce en avril l'établissement du multipartisme.
- En 1996, rébellion dite des banyamulenge déclarée à l'Est du pays.
- En 1997, prise du pouvoir par Laurent – Désiré Kabila qui devient le troisième président du pays ; le zaïre redevient le Congo.
- En 1998, débute une guerre qui sera d'abord nommée rébellion d'agression du Rwanda, Ouganda et Burundi puis sera reconnue à la fois comme une agression et une rébellion. Ce fait entrainera les belligérants à des négociations à Lusaka d'où sortira en juillet 1999 un accord portant le nom de la même ville.
- 2001, Laurent Désiré Kabila décédé laissant un processus de paix bloqué, lui succède Joseph Kabila avec qui les négociations de Sun-city seront entreprises.
- En juillet 2003, début de la transition du schéma 1+4 qui amènera le pays à des élections celles de 2006 et de 2011 avec comme président Joseph Kabila.

§.2. Situation géographique

La RDC est un pays dont la superficie est 1.344.885 Km² ; la plus étendue de tous les pays d'Afrique noire, deuxième après l'Algérie et comme capitale Kinshasa avec une estimation de 5.277.000 d'hab. (statistiques de 2003). Elle partage ses frontières avec neuf pays qui sont : la République du Congo à l'Ouest ; l'Angola et la Zambie au sud, la Tanzanie, le Burundi et le

³¹ Dennis J et N., *L'Afrique centrale et Orientale*, PUF, Paris, 1980, P.166.

Rwanda à l'Est, l'Ouganda au Nord – Est ; le sud-soudan et la République Centrafricaine au Nord.

« Les découpages coloniaux lui ont dessiné des frontières qui englobent près de deux tiers du bassin fluvial congolais, mais ne lui assurent qu'un débouché très aiguë sur l'Océan. La nature et la disposition du relief accentuent la situation continentale du pays, dont les relations avec l'extérieur sont en partie sous dépendance des nations voisines ». ³²

Limité au Nord-Ouest par les cours d'eau du Congo et de l'Oubangui, la cuvette (300 à 500 m) est parcourue par un réseau hydrographique dense et des larges plaines inondables une pente régulière assure la transition avec des plateaux s'élevant jusqu'à 100 m et lesquels rivières tracent les vallées profondes.

La RDC bénéficie de plusieurs climats : le climat équatorial à la cuvette avec une température moyenne de 26°C, un climat tropical au Nord et au Sud avec une température moyenne de 15°C.

La population générale est estimée à peu près de 60.000.000 d'hab. Le Français demeure la langue officielle et Administrative bien que l'Anglais commence à prendre de l'ampleur. On dénombre plus de quatre cents dialectes ; cependant, il y a que quatre (4) langues vernaculaires qui sont officiellement retenus ; lingala, parlée dans la province Orientale, Kikongo, parlée dans le Bas-Congo et le Bandundu, Tshiluba, parlée dans les deux Kasaï et swahili parlée dans le Katanga et l'Est du pays.

§.3. Situation économique

La RDC a comme monnaie le franc congolais. Son produit National Brut (PNB) est 6,4 milliards de dollars (2004) et 130 dollars par habitant (2006). Son Produit Intérieur Brut (PIB) est de 8,5 milliards de dollars

³² Dennis, J. et N. *op. cit.* p.167.

(2006) et 140,9 de dollars par hab. en (2006). Taux de croissance du PIB est 5,1% en 2006 et taux d'inflation est 13,1% en 2006 toujours.

Malgré la richesse minière du pays, le plus grand d'Afrique Centrale, son produit intérieur brut (PIB) a chuté de 10 milliards de dollars en 1991 à 5,7 milliards en 2003. Après vingt ans de guerre et des décennies de corruption, le Congo est sur la voie de normalisation. La mise en place d'institutions démocratiques apparaît en effet comme le préalable à la restauration de l'autorité de l'Etat et au redémarrage de l'économie grâce à l'aide internationale.

§.4. Données politiques et Juridiques

A l'origine l'ex Zaïre était une République de type présidentiel et pluraliste. A l'entrée de l'AFDL le 17 mai 1997, la RDC était régie par un régime présidentiel institué par le décret-loi constitutionnel n°033 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir en RDC tel que modifié et complété par le décret-loi n°74 du 25 mai 1998.

En 2002 débute les négociations de Sun-city qui aboutissent en 2003 à l'accord de sun-city établissant « le partage du pouvoir » entre les principaux belligérants et le reste de la classe politique à savoir l'opposition non armée, la société civile et certaines institutions celle du clergé comme la commission électorale chargée d'organiser les élections de 2006. La formule établie est celle du 1+4 qui ne manquera pas d'apporter des conflits par les contradictions des acteurs congolais qui auront émaillé les processus transitoire.³³

³³ Dennis, J. et N. *op. Cit.* p.167

Section II. Les ressources minières

La RDC est parmi les pays les plus riches au monde suite à son sous-sol qui est plus que garni. Avec les minerais, la RDC peut se développer et peut améliorer sa situation économique. Voici les ressources minières congolaises : Bauxite, schistes bitumeux, l'Uranium, la cassitérite, le colombo-tentalites.³⁴

Section III. Les sociétés multinationales en RDC

La première décennie du XXI siècle enregistre des signes de stabilisation et de relance économique ainsi que des perspectives de progrès social en RDC.

Dans cet élan, la lutte contre la corruption devient une priorité essentielle, de même en est-il de réformes économiques et financières, de la promotion des investissements, ainsi que la traque systématique des tracasseries administratives.

Cela a permis à plusieurs sociétés transnationales de solliciter l'espace congolais pour investir. Mais il y a lieu de signaler que les multinationales opérant à l'est du pays contribuent à la déstabilisation de cette contrée car elles soutiennent et encouragent les belligérants de continuer la guerre pour les intérêts occidentaux. Dans ce travail nous allons prendre quelques cas fréquents des multinationales implantées en RDC, mais qui créent le désastre.

Pendant la guerre de 1996-1997 opposant Kabila et Mobutu, celui-ci n'étant plus à mesure de garantir l'exploitation comme auparavant aux multinationales, elles se sont mises à soutenir ceux qui en avaient la capacité dans les régions les plus intéressantes en termes des richesses en ressources naturelles (Kivu, Katanga, Kasai).

³⁴ <http://www.s.org/public/public/french/region/afro/Kinshasa/down/guide> droit affaires. pdf.15.09.2011.

Ainsi Laurent Désiré Kabila devint l'interlocuteur valable des ces entreprises minières.³⁵

En 1997 l'AFDL contrôla progressivement l'essentiel des ressources naturelles en occupant les zones stratégiques.

- D'abord le sud Kivu, riche en or, en cobalt et en étain ;
- Puis le Kasaï, riche en diamant ;
- Et le Katanga, riche en cobalt, en cuivre et en manganèse etc.

C'est ainsi que Kabila qui n'était pas encore président signait des contrats avec ces entreprises minières étant rebelles dans un article de New-York times de 1997, on apprend que l'entreprise Américain Mineral Fields « AMF » avait signé un contrat en Avril 1997 de près d'un milliard de dollars (en argent et en transport des troupes) pour les droits d'exploitation de Zinc, Cobalt, et Cuivre. Les entreprises minières ont largement contribué à créer la légitimité de et le pouvoir de Laurent Désiré Kabila. Elles ont financé la guerre afin de garantir leurs intérêts. Ces firmes savaient bien que le vent était entrain de tourner pour Mobutu, que Kabila contrôlait des zones stratégiques et qu'il leur garantissait l'exploitation en échange de soutien.³⁶

Les enjeux économiques soulevés par les ressources naturelles ont ainsi été au cœur du renversement du pouvoir de Mobutu. Les entreprises et les lobbies miniers particulièrement Américains et canadiens ne sont seulement placés en réaction aux changements politiques congolais. Ils étaient aussi à leur source en jouant un rôle dans la politique congolaise de l'époque. Ainsi à cette période de chancellement pour Mobutu, la Barrick Gold se dota d'un conseil consultatif international composé des personnalités politiques très influentes : Georges Bush père (ancien président des Etats-Unis), Brian Mulroney (ancien 1^{er} Ministre canadien), des proches de la famille de Clinton comme Vernon Jordan, etc.

³⁵ Samuel, s, RDC : Rêve ou illusion ? Conflits et ressources naturelles en RDC, Harmattan, Paris, 2009, P.55

³⁶ Samuel, s, op. cit, PP. 55-56.

Cet organigramme prestigieux avait officiellement un but consultatif, mais il servait en réalité à défendre les intérêts de l'entreprise et à étendre son influence. Par ailleurs le siège de l'American Mineral Fields « AMF » était à HOPE dans l'Arkansas ville natale du président Américain de l'époque Bill Clinton. Ainsi le renversement de Mobutu en 1997 et la guerre qui l'accompagna furent accompagnés par l'industrie minière occidentale.³⁷

D'aucun n'ignore que la guerre au Congo est motivée par le désir d'extraire les matières premières, notamment les diamants, l'or, le colombo tantale, le niobium, le cobalt, le cuivre, l'uranium et le pétrole. Au Congo, l'exploitation minière par les multinationales occidentales se fait à un taux sans précédent.

D'autres personnes ont fait l'éloge du grand progrès accompli dans la dénonciation de l'exploitation minière illégale en RDC. C'est particulièrement vrai du groupe Human Right Watch « HRW », dont le rapport de 2005, intitulé the curse of Gold (le fléau de l'or), a dénoncé la contrebande d'or orchestrée par des fonctionnaires ougandais et des entreprises multinationales par l'intermédiaire des milices locales.

Les groupes rebelles cités dans ce rapport sont le front national pour l'intégration "FNI" et les forces armées du peuple congolais "FAPC". Les sociétés occidentales visées par Human Rights Watch sont Anglo gold Ashant, une société dont le siège est en Afrique du Sud, et Metalor, une firme suédoise. Le rapport de HRW omettait de dire qu'Anglo Gold Ashanti est associé à Anglo-américain, propriété de la famille Oppenheimer et associé à Barrick Gold, basée au Canada, décrite ci-dessous.³⁸

Plusieurs compagnies minières multinationales ont jamais été mentionnées dans un quelque rapport émanant des organisations de défense de droits de l'homme. Barrick Gold opère dans la localité de watsa, au Nord-Est de la ville de Bunia, située dans l'un des coins les plus violents du Congo.³⁹

³⁷ Samuel, s, op. cit, PP. 55-56

³⁸ <http://www.allthingpass.com/uploads/htm/.32depop&percep//an.htm/.16.09.2011>

³⁹ www.droitcongolais.info/tiles/ derrière les chiffres la souffrance pdf.27.10.2011.

CHAPITRE III : L'IMPLICATION DES SOCIETES MULTINATIONALES DANS LE CONFLIT A L'EST DE LA RDC

Les matières premières ont un impact au XXI^e siècle, elles aiguïsent les appétits et attirent les acteurs en relations internationales en l'occurrence des multinationales.

Ces entreprises exploitent illégalement nos ressources souterraines en se cachant derrière les groupes rebelles opérant à l'Est du pays, c'est pourquoi, nous allons essayer de les analyser.

Section I. Les sociétés multinationales à l'Est de la RDC

Début d'application par certaines sociétés internationales de la loi OBAMA interdisant l'achat des minerais dits de sang alimentant la guerre à l'Est de la RDC, mais ce terme de commercialisation de ces minerais suspecté ne parait pas arranger les exploitants locaux.

La décision des multinationales suspendant l'achat des minerais de l'Est est relatif à la loi OBAMA sur les minerais du sang. Cette loi qui interdit l'achat des matières premières produites dans les zones des conflits armés. Elle entre en vigueur en date du 1 janvier 2012.

Certaines ONG locales encouragent par contre, la décision des multinationales, elles soutiennent l'application immédiate de cette loi. Selon ces organisations, les opérateurs économiques et le gouvernement doivent s'assurer que l'exploitation des minerais ne contribue pas à financer les groupes armés.

Selon les ONG du Kivu, il faut assainir le système d'exploitation des minerais. Si non, poursuivent-elles, le gros des investissements et l'essentiel des revenus risquent de se retrouver entre les mains des groupes

armés. Elles estiment que la loi OBAMA est la bienvenue pour assainir le secteur minier congolais.⁴⁰

Section II. Les sociétés multinationales dans l'exploitation anarchique des ressources naturelles en RDC

L'abondance de ressources naturelles du pays dans un contexte mondial changeant-mondialisation nouveaux acteurs et nouveaux minerais a fait naître une nouvelle forme de conflit et a stimulé le développement de comportement de prédation. Les trafics des ressources naturelles augmentèrent ce qui se caractérisa par l'afflux de groupes maffieux, de groupes armés, et des groupes rebelles, ce qui est source d'instabilité et contribue à alimenter la présence et la violence de ces groupes. Le commerce des armes est aussi un des éléments de ces conflits. Les ressources naturelles permettent de financer le trafic d'armes qui lui-même dope les conflits. La deuxième guerre du Congo fut un théâtre et une conséquence de ces changements.

Au cours de cette guerre, le commercialisme militaire se développa en se caractérisant par une position accrue des ressources naturelles comme finalité du conflit.

Par ailleurs, de la même manière que l'exploitation et commercialisation du coltan peuvent contribuer à alimenter les groupes armés et le conflit, cette logique s'est instaurée pour les autres minerais dont regorge la RDC. Les circuits sont différentes, les acteurs varient ainsi que les marchés, mais les sociétés minières du monde entier souvent accompagnées par leurs Etats défendent leurs intérêts et économiques et contribuent à alimenter le conflit. Le premier rapport final de 2002 du groupe d'expert de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles accusait des nombreuses multinationales principalement américaines, belges, canadiennes, anglaises et

⁴⁰ www.plusnetwork.com/ les sociétés multinationales à l'est de la RDC 29.10.2011

sud-africaines de ne pas respecter les directives de l'OCDE⁴¹. La société civile et les ONG telles que Human Right Watch firent également pression.

Le conseil de sécurité des nations unies ne peut plus ignorer les preuves qui montrent clairement l'existence d'un lien entre l'exploitation des ressources et la guerre au Congo. Il doit insister pour que les Etats membres amènent les entreprises et les individus impliqués à reconnaître leurs responsabilités y compris les entreprises basées dans les pays occidentaux. Le monde des affaires doit donner la preuve de son engagement à changer ses façons de procéder dans les situations de conflit.⁴²

Cependant, cela ne changea pas grand-chose. Sous la pression des Etats concernés (Etats – Unies, Royaume –Uni, Belgique etc.) le rapport du 2003 plus précis que le précédent fut censuré. Les parties présentant le détail des « réseaux d'élite » et l'implication des entreprises étrangères fut rendu inaccessible au public.⁴³Après les différents rapports aucune mesure ni sanction ne virent le jour.

Cela est une autre facette du poids de ressources naturelles et de l'économie dans les conflits du pays. L'économie par le biais des ressources naturelles a pénétré toutes les composantes des conflits (les acteurs, les stratégies et les finalités) en les faisant évoluer vers ce que l'on pourrait qualifier de Business conflits.

L'exploitation anarchique des ressources naturelles congolaises n'est pas le fruit d'aujourd'hui, ça date de longtemps, nous prenons le cas de Laurent Désiré Kabila qui avait amené les différents groupes rebelles soutenus par le Rwanda et l'Ouganda pour chasser Mobutu au pouvoir.

Dans ce conflit, les entreprises et lobbies miniers étrangers vont avoir un rôle particulièrement important. Pour défendre leurs intérêts, plusieurs

⁴¹ Rapport final du groupe d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et richesses de la RDC, s/2002/1146, New -York.

⁴² Hpt/www.humanrightswath.org.

⁴³ ONU octobre 2003, Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et richesses de la RDC s/2003/1027/New-York.

entreprises transnationales minières ont traité avec ceux qui pouvaient le mieux assurer leurs intérêts.

Mobutu n'étant plus à même de leur garantir l'exploitation comme auparavant, ils se sont mis à soutenir ceux qui en avaient la capacité dans les régions les plus intéressantes en termes des richesses en ressources naturelles. Ainsi, L.D. Kabila qui était à la tête de l'AFDL devint l'interlocuteur de ces entreprises transnationales minières...

C'est ainsi que Kabila qui n'était pas encore président signait des contrats avec ces entreprises étant rebelles il utilisait l'avion Américain minéral Field (AMF) une compagnie minière pour parcourir le pays.⁴⁴

Dans cet imbroglio, les multinationales profitent pour exploiter anarchiquement les ressources naturelles congolaises surtout que « la plus part des gisements sont encore vierges ou mal exploités : Diamant, cuivre, étain, charbon, fer, manganèse, mais aussi niobium, colombite-tantalite, cobalt, uranium, germanium, gaz méthane et pétrole » écrit Colette Braeckman⁴⁵. Cela suscite les appétits des plusieurs acteurs pour les exploiter et ces derniers les font anarchiquement.

Nous insistons que si les richesses souterraines de la RDC sont l'œuvre de l'exploitation illégale c'est suite à « l'abandon de souveraineté et mondialisation libérale permet tant aux capitaux de circuler sans contrôle d'un bout à l'autre de la planète, ont favorisé l'explosion d'un marché de finance hors la loi, moteur de l'expansion capitaliste et lubrifié par les profits de la grande criminalité.

Partenaires associés sur l'archipel planétaire du blanchement de l'argent sal, gouvernements mafias, compagnies bancaires et sociétés

⁴⁴ SAMUEL, S, op.cit, P.58.

⁴⁵ BRAECKMAN, C, op. cit, P.224

transnationales prospèrent sur les crises et se livrent au pillage du bien commun en toute impunité »⁴⁶.

Les guerres et les troubles persistantes qui sévissent au Congo précisément à l'est n'ont d'autres mobiles que l'exploitation de ressources naturelles...

Plusieurs rencontres des chercheurs nationaux et internationaux ont été tenues, relayant les missions du panel des experts de nations – unies. Ces réunions, plus outillées et riches d'informations les unes et les autres ont établi les mêmes constats. Et, cette manœuvre se fait sous la bénédiction et l'implication des agents de l'armée, de la police ou des services de renseignements. La recherche de fortune amène des instances, pourtant misent en place pour assurer et sécuriser les intérêts nationaux, collaborer avec les (multinationales) mêmes qu'ils sont censé combattre à laisser faire et à faciliter les crimes économiques qui ont mis les pays par terre⁴⁷.

Les congolais se demandent où sont allés les excellents travaux du panel des experts des nations – unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC. Les congolais continuent à croire que les quatre rapports publiés à l'occasion des missions successives du panel ne pourra encore rester longtemps lettre morte. Et le fait que, jusqu'ici, ces rapports n'aient pas encore été traités, ne témoigne t-il pas de complicité et de la force de réseaux mafieux internationaux qui ont décidé de perpétuer le chaos au Congo ?

Même si le contrôle de l'exploitation, de la gestion et de la commercialisation des ressources naturelles ne peut changer entièrement la dynamique des conflits, ce contrôle doit être d'abord exercé pour la reconstruction du pays et pour écarter toutes les stimulations qu'elles provoquent.

⁴⁶ <http://www.monde.diplomatique.Etat,mafias.fr>. 05. 03. 2011. 13h25.

⁴⁷ <http://www.at.al/docs/ebus/etudes> sur la question des ressources naturelles CEDAC 2009. Pdf. 25.10.2011.

Donc, les ressources naturelles aiguissent les désirs et nourrissent les appétits. Pour ces raisons, ces ressources doivent être contrôlées pour la stabilité du pays, bien que ça ne soit qu'une étape éternellement perfectible et insuffisante.

Section II : Les critiques et analyses

§.1. Critiques

Il est vrai que la RDC est victime d'un complot des réseaux mafieux internationaux qui se fait voir à travers les multinationales. Elles soutiennent les groupes armés en leur fournissant les moyens financiers et armes pour créer l'instabilité à l'Est du pays enfin qu'elles exploitent anarchiquement les ressources naturelles. Mais, ce que nous constatons, est qu'il n'y a pas une solution rapide de la part du gouvernement congolais pour que la paix revienne dans la partie Est. D'ailleurs, au lieu de reformer l'armée et les services de renseignements, la RDC continue toujours à s'affaiblir d'avantage tout en espérant au soutien de l'extérieur et sa population est entrain de connaître un miser perpétuelle, car elle ne bénéficie pas de sa propre richesse naturelle.

§.2. Analyses

Eu égard à ce qui précède, notre analyse tournera autour de certaines propositions que nous trouvons importants pour une bonne marche au niveau sécuritaire dans la partie Est de la RDC. La bonne solution consiste à contrôler les activités des firmes en développant les mécanismes de surveillance et de gestion, par exemple :

- Edicter une réglementation des investissements et par ce biais, sélectionner l'implantation des multinationales ;
- Prendre des mesures financières (impôt, restriction des possibilités d'exportation des bénéfices, obligation d'investir dans le pays, ...) sans

gêner l'activité de l'entreprise. La mesure extrême consiste à nationaliser les filiales des multinationales qui ne respectent pas la loi édictée.⁴⁸

Pour limiter les dégâts, il faudrait que des mesures draconiennes soient prises au niveau national et international. Ces mesures impliquent la mobilisation et toutes les énergies pour mettre fin à l'exploitation illégale des ressources, mais aussi pour faire renaître l'Etat et lui doter les attributions susceptibles d'être respectés ;

- La stricte application des lois et des dispositions légales en matière d'exploitation des ressources nationales est plus qu'une exigence qui s'impose aujourd'hui. Ces lois ne pourront être réellement respectées que dans la mesure où elles seraient conformes à la procédure de leur édicition ou consécration et rencontrent les desideratas de tous.

C'est ici, que la nécessité et l'urgence de revisiter les textes en vigueur et les contrats ayant pris naissance sous la gouverne de ces textes. Car, la grande majorité des contrats d'exploitation des ressources minières et autres signés entre la RDC et les opérateurs internes qu'externes sont léonais.

- Les services publics compétents en matière des ressources du sol et du sous-sol méritent d'être renouvelés tant au niveau du personnel qu'au niveau des textes et actions les règlementant ;
- En tant que firmes internationales, ces sociétés ne sont pas sujettes au respect des lois de la guerre des pays établis ;
- L'ONU doit voter des résolutions mandatant la Cour Pénale Internationale (CPI) pour engager des poursuites contre de telles entreprises ;
- Enfin, lorsque de telles sociétés se sont exposées à conduire des activités illégales, comme aider à formenter des coups d'Etat, les entreprises qui conduisent les activités doivent être dans la liste noire et ne pas recevoir de contrats des gouvernements et les personnes coupables doivent être poursuivies.

⁴⁸ LABANA, L, op. cit, P.43

CONCLUSION

L'implication des sociétés multinationales dans les conflits armés à l'Est de la RDC depuis 2003 à 2011 tel est le sujet que nous avons exploité tout au long de ce travail. Nous avons eu à poser deux questions à la problématique, la première consistait à savoir pourquoi les sociétés multinationales s'impliquent – elles dans les conflits armés à l'est de la RDC.

La seconde question, quant à elle veut savoir comment la RDC peut faire face à ces fléaux pour rétablir l'ordre et la paix dans ce coin du pays. Nous avons tenté de répondre à cette problématique en ce sens que les multinationales opérant à l'Est du pays sont parmi ceux qui créent et soutiennent les groupes armés afin de leur permettre d'exploiter les ressources naturelles illégalement. Et le gouvernement congolais a un dur labeur pour rétablir l'ordre et la paix à l'est du pays, c'est pourquoi nous avons tenté de donner quelques suggestions en amont de cette page. Cela permettra à l'Etat congolais d'imposer sa souveraineté et l'ordre surtout dans le secteur minier.

Les multinationales restent les détenteurs de l'économie du monde, d'où, il faut savoir comment collaborer avec elles. Car, si les Etats leur ouvrent largement les portes, elles aliènent leur indépendance politique et s'ils les ferment, c'est prendre d'énormes risques de condamnation à ne pas bénéficier des apports extérieurs.

Il est vrai que les firmes transnationales, collaborent avec certains belligérants pour semer l'insécurité en vue de leur permettre l'exploitation des ressources naturelles, mais, dans tout ça, le gouvernement congolais doit prendre des dispositions pour faire soumettre ces sociétés aux lois du pays.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. BRAILLARD, Ph. *Les relations internationales*, 5^{ème} éd, Paris, presse universitaires de France, 1997.
2. BREACK MAN, C, *Enjeux Congolais. L'Afrique Centrale après Mobutu*, librairie Athène, Fayard, Bruxelles, 1999.
3. BREACKMAN, C, *les nouveaux prédateurs : politique des puissances en Afrique centrale*, Adn, paris, 2009.
4. BREACKMAN, C, *L'enjeu congolais. L'Afrique centrale après MOBUTU*. Fayard, 1993.
5. Dennis J et N., *L'Afrique centrale et Orientale*, PUF, Paris, 1980.
6. DEVISSCHER CH, *Respects récents du droit procédural de la CIJ*, Paris-pedome, 1996.
7. DIUR K., *Cours des théories des relations internationales II*, G3 R.I, UNIKIN, Kinshasa, 1998-1999, inédit.
8. F. REYNT JSEN, *la deuxième guerre du Congo. Plus qu'une réédition*, l'Afrique des grands lacs, Annuaire, Anvers-Paris, 1998-1999.
9. FREUND J, *Sociologie de conflit*, éd. PUK, Paris 1993.
10. KUYUNSA et SHOMBA K, *Initiation aux méthodes des recherches en Science Sociale*, PUZ, Kin 1995.
11. Michel GHERTMAN, *les multinationales*, Que sais-je ? éd.PUF, 1985.
12. MUKUMBI SEFU B, *Le recours à la force comme une approche privilégié de règlement des conflits armés en Afrique*, in revue de pédagogie appliquée, vol XV n°23, IPN, Kin, 1999.
13. SABAKINV, K., *Démocratie et paix en RDC*, PUK, 1999.
14. SHOMBA, K, *Méthode de la recherche scientifique*, Kinshasa, éd. MES. 2003.
15. SAMUEL, S, *RDC : Rêve ou illusion ? Conflits et ressources naturelles en RDC*, Harmattan, Paris, 2009.

II. DICTIONNAIRES

1. Larousse du XX^{ème} siècle, Tome III, éd. Larousse, Paris, 1986.

III. RAPPORT ET REVUES

1. Rapport final du groupe d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et richesses de la RDC, s/2002/1146, New -York.
2. ONU octobre 2003, Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et richesses de la RDC s/2003/1027/New-York.

IV. NOTES DES COURS

1. LIKOKU B., *Cours de droit international privé*, G3 R.I, FSSAP, UNIKIN, 2005, inédit
2. NGOMA L.M et MASIALA M.S, *Rédaction et présentation d'un travail scientifique*, éd, Enfant et paix, UPG, 2010.
3. NTUAREMBA O., *Economie de développement*, G3 R.I. FSSAP, UNIKIN, 2012.
4. NTUAREMBA ONFRE, *Les sociétés multinationales et mouvement international des capitaux*, notes de cours, Inédite. 2009-2010.

V. WEBOGRAPHIE

1. Hpt/www.humanrightswath.org.
2. http://www.allthingpass.com/uploads/html/.32depop&percep//an.htm/.16.09.2011
3. http://www.enib.fr du 18 août 2012.
4. <http://www.s.org/public/public/french/region/afro/Kinshasa/down/guide> droit affaires. pdf.15.09.2011.
5. <http://www.at.al/docs/ebus/etudes> sur la question des ressources naturelles CEDAC 2009. Pdf. 25.10.2011.
6. http://www.monde.diplomatique.Etat,mafias.fr. 05. 03. 2011. 13h25.
7. www.droitcongolais.infoltiles/ derrière les chiffres la souffrance pdf.27.10.2011.
8. www.plusnetwork.com/ les sociétés multinationales à l'est de la RDC 29.10.2011.

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	iv
INTRODUCTION	1
1. PRESENTATION SU SUJET	1
2. PROBLEMATIQUE	2
3. HYPOTHESES DE TRAVAIL	4
4. CHOIX ET INTERET DU SUJET	5
5. METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE	6
5.1. Méthodes	6
5.2. Techniques	6
6. DELIMITATION DU SUJET	7
7. SOMMAIRE	7
CHAP I : CONSIDERATIONS GENERALES	8
SECTION I. NOTION SUR LES FIRMES MULTINATIONALES	8
§.1. Définition	8
§.2. Historique	9
§.3. Objectifs et typologie	12
3.1. Objectifs	12
3.1.1. Le profit	13
3.1.2. La croissance	13
3.1.3. La survie	13
3.2. Typologie	13
3.2.1. Extraction	14
3.2.2. Agropastoral et industrie	14
3.2.3. Service	14
3.2.4. Institution financière	14
§.4. Fonctionnement	15

§.5. Les conflits armés.....	15
5.1. Nation	15
5.2. Typologie	16
5.2.1. Le conflit de juridiction	17
5.2.2. Le conflit d'attribution.....	17
Section II : NOTION SUR LES CONFLITS	19
§.1. Les enjeux immédiats.....	19
§.2. Les enjeux médiats.....	21
CHAPITRE II : LES RESSOURCES NATURELLES DE LA RDC OBJET DE TOUTE CONVOITISE	23
Section I. Brève présentation de la République Démocratique du Congo	23
§.1. Aperçu historique.....	23
§.2. Situation géographique.....	25
§.3. Situation économique	26
§.4. Données politiques et Juridiques.....	27
Section II. Les ressources minières.....	28
Section III. Les sociétés multinationales en RDC.....	28
CHAPITRE III : L'IMPLICATION DES SOCIETES MULTINATIONALES DANS LE CONFLIT A L'EST DE LA RDC	31
Section I. Les sociétés multinationales à l'Est de la RDC	31
Section II. Les sociétés multinationales dans l'exploitation anarchique des ressources naturelles en RDC.....	32
Section II : Les critiques et analyses	36
§.1. Critiques.....	36
§.2. Analyses	36
CONCLUSION.....	38
BIBLIOGRAPHIE	39
TABLE DES MATIERES.....	41